

JE SOUTIENS LA FONDATION DU LYCEE LOUIS LE GRAND

Nom :

Prénom :

Fonction :

Je donne en tant que :

Entreprise :

Particulier (préciser si ancien élève, parent d'élève) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Email : Téléphone :

Fondation
LLG

Fondation du Lycée Louis-le-Grand
sous l'égide de la Fondation de France

JE PARTICIPE AUX ACTIONS DE LA FONDATION À HAUTEUR DE :

..... € Tous les dons ont un impact !

Je souhaite faire partie du Club Victor Hugo
(1000 € minimum)

Je souhaite faire partie du Cercle des Grands Donateurs
(5000 € minimum)

Je souhaite faire partie du Cercle Premium
(10 000 € minimum)

J'établis mon chèque à l'ordre de :
Fondation du lycée Louis-le-Grand, 123, rue
Saint Jacques, 75005 Paris. avec le présent
document complété à l'adresse : 123 rue
Saint Jacques, 75005 Paris

ou

Je fais mon don sur Internet :
<http://fondationlouislegrand.fr/>

Je souhaite garder l'anonymat pour ce don

IMPÔT SUR LE REVENU

Les dons versés à la Fondation du lycée LLG sont déductibles de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% de leur montant et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Si le montant dépasse cette limite, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

Si vous êtes redevable de l'Impôt Sur la Fortune (ISF), cette année encore, 75% de votre don à la Fondation du lycée LLG est immédiatement déductible de votre ISF 2016.

Nous vous rappelons la formule que vous pouvez utiliser pour abaisser votre ISF à zéro :

Montant de votre ISF /0,75 = montant de votre don.
(Dans la limite de 50 000 €, soit un don de 66 666 €)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Pour les entreprises assujetties à l'Impôt sur les Sociétés, la déductibilité est de 60% du montant du versement dans la limite de 0,5% du CA HT.

Si le montant dépasse cette limite, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivantes.

Statut	Montants	Attributs
Cercle Premium	10 000€ et plus (annuel)	<ul style="list-style-type: none">Nom / logo sur la brochureNom / logo sur le site internetInvitation au cocktail dînatoire annuel de la Fondation LLGInvitation(s) au musée du lycée Louis-le-Grand
Cercle Grands Donateurs	5 000€ - 10 000€ (annuel)	<ul style="list-style-type: none">Nom / logo sur la brochureNom / logo sur le site internetInvitation au cocktail dînatoire annuel de la Fondation LLG
Club Victor Hugo	1000€ - 5000€ (annuel)	<ul style="list-style-type: none">Nom / logo sur la brochureNom / logo sur le site internet

RAPPEL

Les fonds placés sous l'égide de la Fondation de France sont gérés dans les mêmes conditions et avec les mêmes bénéficiaires patrimoniaux que les fondations reconnues d'utilité publique.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invités à vous adresser par courriel à contact@fondationlouislegrand.fr.